



A LA UNE

A la rentrée : faites (re) rentrer le sport dans votre vie personnelle et professionnelle !

Entretien avec Rachel Costard, commissaire générale chargée de la mission Sport pour la Police nationale.

La pratique sportive est une question revenant chaque mois de septembre, période des (ré) inscriptions en clubs sportifs, pour autant n'est-elle qu'une question relative à la vie privée ?

Pour les policiers, la pratique du sport n'est pas une option, elle est essentielle pour le maintien en condition physique et opérationnelle comme pour l'équilibre des agents confrontés au stress des missions quotidiennes. Les vertus procurées par une pratique régulière sont connues : le bien être physique (en limitant notamment le surpoids ou les maladies cardiovasculaires) et psychique ainsi que l'impact sur la cohésion d'équipe. Le sport peut constituer un levier formidable pour notre institution. C'est d'ailleurs ce qui a présidé à la création de la mission sport au sein de la DGPN, dont la feuille de route comprend l'accès au sport pour tous.



Quels peuvent être les effets individuels et collectifs du sport dans l'environnement professionnel ?

Dans l'environnement professionnel, les apports sont multiples : aide à la gestion du stress, de l'anxiété et de la nervosité, ce qui facilite notamment les échanges professionnels. C'est aussi un formidable moment d'échanges, une pratique qui permet de casser les codes, les corps et les grades. Quant on pratique un sport, on est tous en face de nos limites physiques. Et peu importe les limites, ce qui est important, c'est non seulement de participer, mais de s'accrocher, de faire des efforts en commun, parfois aussi de souffrir ensemble. Les bienfaits en matière de lien social sont innombrables. Une sorte de veille entre collègues est également assurée, car l'environnement est plus propice à l'échange, y compris sur les sujets douloureux qui pourraient perturber le travail des agents.

Comment favoriser l'accès au sport sur le lieu de travail, y compris aux agents en situation de handicap ?

L'idéal est bien entendu d'avoir au sein de chaque commissariat, ou service du ministère, une salle de sport. Cela devrait être intégré dans tout plan de charge dès lors qu'un nouveau bâtiment sort de terre, y compris pour un accès au personnel en situation de handicap. Si ce n'est pas possible, il faut a minima des sanitaires pour tous ceux qui viennent en courant ou en pédalant, également accessibles aux personnes en situation de handicap.

Comment valoriser une pratique sportive de haut niveau au sein du ministère de l'Intérieur ?

La mission sport a, parmi ses objectifs, celui de rendre la Police nationale plus attractive pour les sportifs de haut niveau. La Police nationale a énormément d'atouts, et offre de vraies perspectives même si, jusque là, les contraintes étaient très fortes et souvent difficilement compatibles avec la pratique du sport de haut niveau. L'idée est de faciliter cela. Ces sportifs seront également formés pour porter la parole de la police et diffuser ses valeurs. Valoriser le sport de haut niveau, c'est aussi penser à tous les champions qui existent dans nos rangs et dont les performances sont trop souvent méconnues. Il faut absolument faire de la communication autour de leurs résultats, les rendre fiers et par là même rendre fière toute l'institution. Le sentiment d'appartenance se développe ainsi.

La création d'une association sportive au sein d'un service est-elle possible ?

C'est non seulement possible mais vivement recommandé. Dès lors qu'il y a une salle et du matériel de sport, il faut absolument que cela soit adossé à une association, c'est beaucoup plus simple en termes d'assurance, voire dans certains cas de prise en charge pour blessures en service. De plus, le suivi sur l'entretien du matériel est facilité. Ces associations sont souvent adossées à des fédérations, qui ont l'habitude de gérer les difficultés propres à une salle de sport.

Rappel des aides existantes :

- pour l'achat d'un vélo neuf : [service public «bonus vélo»](#) avant le 31/12/2022,
- pour l'inscription dans un club sportif : pass'sport, conditions d'éligibilité : [sports.gouv.fr](#),
- les aides de la CAF : [mes-allocs.fr](#), aide financière pour le sport,
- FJM : [fondationjeanmoulin.fr/vos-loisirs/sport](#),
- ANAS : [anas.asso.fr/anasloisirs](#).



Un nouveau module de formation pour les agents de la filière médico-sociale

La sous-direction du recrutement et de la formation vous informe de la mise en ligne d'un module de formation destiné aux agents de la filière médico-sociale. D'une durée d'un jour, ce module vous permettra de vous situer dans l'environnement ministériel, d'acquérir des connaissances générales transverses (bureautique, budget, management, RH) et d'organiser votre travail selon un contexte spécifique tel que le télétravail.



Ouvert à tous les agents de la filière médico-sociale, il est possible de vous connecter avec votre profil : médecin de prévention, assistant social, conseiller technique régional ou assistant-conseiller de prévention.

Rendez-vous sur la plateforme de formation en ligne [ForMi](#).



Congrès scientifique de médecine et santé au travail du 15 au 17 juin 2022

Du 15 au 17 juin 2022, des représentants du service de médecine de prévention (médecins du travail et infirmier(e)s en santé au travail) du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer ont participé activement au congrès scientifique de médecine et santé au travail qui s'est tenu à Strasbourg. Ce congrès, important pour la spécialité, a été l'occasion d'échanges nombreux avec d'autres médecins/infirmier(è)s en santé au travail de la fonction publique ainsi que du secteur privé, et de découvrir les innovations organisationnelles, matérielles ou techniques d'intérêt pour la santé au travail.

Le Dr Xerri, médecin coordonnateur pour l'administration centrale a fait, lors ce congrès, une présentation orale en séance plénière sur la thématique du maintien en emploi.



Les CESU garde d'enfants pour la rentrée 2022

Dans le cadre de sa politique d'action sociale dédiée à l'enfance, le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer participe aux frais de garde de vos enfants. Cette aide est versée sous forme de chèques emploi service universel (CESU).

Depuis le 1^{er} mai 2021, le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer a renforcé ses deux dispositifs « CESU » en les étendant à tous les agents affectés en France métropolitaine et dans les départements d'Outre-mer hors Mayotte :

- le **CESU garde d'enfants 0-12 ans** (familles monoparentales) pour un montant maximum de 350€ par an et par enfant,
- le **CESU garde d'enfants 6-12 ans** (couples) pour un montant maximum de 200€ par an et par enfant.

Sans condition de ressources, exonérés de charges sociales et non imposables dans la limite de 1 830€ par an et par foyer, ces deux dispositifs sont cumulables avec les aides existantes.

Tous les agents du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer peuvent en bénéficier, quel que soit leur corps d'appartenance, dont les retraités avec enfants à charge.

Le site Intranet de l'Action Sociale : <http://actionsociale.interieur.ader.gouv.fr/>

Pour connaître les modalités de dépôt d'un dossier de demande de CESU : www.domiserve.com/cesu-mi



Depuis janvier 2022
15 € / MOIS REMBOURSÉS
 sur votre complémentaire santé...

Pour en savoir plus :
 Site Intranet de l'action sociale
<http://actionsociale.interieur.ader.gouv.fr>

L'accueil en horaire atypique : déploiement du dispositif MAMHIQUE

Dans le cadre d'une meilleure articulation entre obligations professionnelles et personnelles, le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer finance un dispositif « MAMHIQUE » c'est-à-dire un mode d'accueil mutualisé en horaire atypique. Ce dispositif innovant permet aux agents, plus spécifiquement aux fonctionnaires de police, ayant des horaires décalés de disposer de solutions de garde pour leurs enfants âgés entre 0 et 12 ans, au domicile d'une assistante maternelle ou un intervenant au foyer du fonctionnaire.

Mis en place en 2004-2005 en Bretagne, dans les départements des Côtes-d'Armor et de l'Ille-et-Vilaine, en septembre 2020, la SDPAS a eu à cœur de développer ces mesures d'accompagnement des policiers – travailleurs de nuit. MAMHIQUE a été expérimenté en Seine-Saint-Denis, département pilote pour la région d'Île-de-France et en 2022, tous les départements de cette région ont intégré le dispositif.

Courant 2021, le déploiement de MAMHIQUE s'est accéléré et 10 autres départements ont signé une convention avec le prestataire Mutualité Bretagne Santé Services.

En 2022, au premier semestre, 9 départements ont rejoint le dispositif et 7 sont prévus au second semestre [cf. [cartographie](#)].

Le financement de ce dispositif prend en compte deux volets :

- Le coût du service d'accompagnement : la rémunération des assistantes maternelles est directement assurée par les parents sur une base minimale horaire définie en fonction des besoins d'accueil de leurs enfants. L'administration paie à la Mutualité Bretagne Santé Services les frais de gestion du service à raison d'environ 1 471,73 € par famille et par an.
- L'aide financière attribuée aux familles : le paiement des indemnités compensatrices en horaires atypiques (ICHA) à l'aide de CESU, allouées aux parents est destiné à compenser le surcoût lié à l'accueil des enfants en horaires atypiques.

Le site intranet de l'action sociale : <http://actionsociale.interieur.ader.gouv.fr/>

Pour plus d'informations sur les modalités du dispositif : vous pouvez envoyer un message à la DRCPN/BPMEL/Pôle enfance : drcpn-sdpas-bpemel@interieur.gouv.fr ou au prestataire la Mutualité Bretagne Santé Services : petite.enfance@vyv3.fr

Pensez au « prêt sérénité études » du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer !

Le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer vient de renouveler le 19 juin 2022, pour 4 ans, son partenariat avec le Crédit social des fonctionnaires (CSF), qui propose le « prêt sérénité études » afin de contribuer au financement des études professionnelles ou post bac de vos enfants fiscalement à charge, âgés de 15 à 26 ans.

Vous pouvez bénéficier d'un prêt d'un montant allant de 2 000 à 15 000 €, remboursable sur 12 à 96 mois.

Ce dispositif s'adresse à tous les agents du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer :

- titulaires et stagiaires en activité,
- personnels contractuels de droit public ayant un contrat à durée indéterminée,
- agents retraités.

Ce prêt vous sera accordé à des taux particulièrement intéressants, sans frais de dossier. Vous pouvez également bénéficier d'un remboursement anticipé du prêt sans indemnité.

Un conseiller vous accompagne jusqu'à la finalisation du projet au **01 71 25 17 00**.

Pour tout renseignement complémentaire et prise de rendez-vous, visitez le site : www.csf.fr

Le site Intranet de l'action sociale : <http://actionsociale.interieur.ader.gouv.fr/>



Le numéro d'aide psychologique

Difficulté personnelle ou professionnelle, anxiété liée au contexte actuel, vous avez besoin de parler, d'être écouté, de partager ?

Un psychologue est là pour vous soutenir.

En préfecture, en sous-préfecture, en administration centrale ou dans tout autre service relevant du Secrétariat général, le numéro vert est accessible au :

0 800 738 314

Service & appel gratuits depuis un poste fixe ou mobile

Appels anonymes et gratuits depuis un poste fixe ou mobile 24 h/24 – 7 j/7.

Une plateforme accessible en ligne : www.pros-consulte.com

Possibilité de télécharger de son smartphone une application Pros-Consulte.

Retrouvez la documentation sur le site Intranet de l'action sociale dans la rubrique « Actualités » :

<http://actionsociale.interieur.ader.gouv.fr/>





Face à la crise, Orphéopolis renforce son engagement

Orphéopolis, dès l'annonce du décès de l'agent et dans les années qui suivent, délivre de nombreuses aides matérielles et financières à destination des orphelins de policiers pour les accompagner dans leur scolarité, les moments clés de leur vie ou les périodes au cours desquelles ils pourraient être confrontés à des difficultés.



Pour tenir compte de la crise économique, de la forte inflation et de la nécessité d'accompagner au mieux les familles endeuillées, la revalorisation de la grande majorité des aides attribuées à ses orphelins a été votée à l'unanimité, lors de ses assemblées générales de juin. Cette revalorisation est en moyenne de 8,2 %.

Les aides allouées aux orphelins dans le cadre de leurs études sont cruciales pour la réussite de ces dernières, notamment l'allocation de rentrée scolaire. Elle est attribuée dès l'entrée en école primaire et son montant, auparavant de 250 €, vient d'être porté à 275 €, la même augmentation de 10 % a été décidée pour la récompense aux examens et concours. Les bourses d'études accordées à partir de 18 ans aux orphelins qui fréquentent un établissement scolaire ou universitaire, passent quant à elles de 330 à 360 € par mois et le montant est doublé pour les enfants qui ont perdu leurs deux parents.

Pour favoriser les activités sportives ou socioculturelles indispensables à l'équilibre des jeunes, la prise en charge de ces activités passe de 200 à 220 €. Aux moments clés de la vie, Orphéopolis s'engage aussi avec une augmentation de 100€ pour l'aide au permis de conduire et l'aide à l'installation par exemple. Le soutien psychologique, essentiel, a été revalorisé d'un peu plus de 8 %.

Pour en savoir plus : www.orpheopolis.fr

Deux ans d'existence du Groupe d'assistance aux policiers victimes (GAPV)

Pour célébrer ses 2 ans d'existence, le Groupe d'assistance aux policiers victimes (GAPV) a réuni, le mercredi 10 août 2022, son équipe de réservistes, composée de 10 policiers retraités, en charge d'assurer la permanence de l'écoute en soirée et les week-ends, du numéro vert mis en place en août 2020 (**0 800 95 00 17**, accessible 7 jours sur 7 de 5 à 23 heures).

Ce dispositif s'adresse à tous les agents de la police nationale victimes d'agressions, d'insultes ou de menaces dans l'exercice de leurs missions ou dans un cadre privé, en raison de leur qualité de policier.

Cette réunion, animée par l'équipe permanente du GAPV (Laetitia Khadri, Sandra Ferrère, Mathilde Le Royer et Mehdi Bouaza) a permis d'échanger sur les situations que l'équipe a eu à traiter.

Philippe Zanardi, commissaire général, chef du département de l'accompagnement des personnels de la police, les a remerciés pour leur implication, en soulignant le travail d'accompagnement humain mené par le GAPV au profit des policiers victimes et de leurs proches.

Tous les réservistes ont été très touchés par l'accueil réservé par la DRCPN, mesurant l'enjeu d'une telle mission au service de leurs collègues.

Depuis son lancement en août 2020, le GAPV, rattaché au département de l'accompagnement des personnels de la police de la sous-direction de la prévention, de l'accompagnement et du soutien de la DRCPN est venu en aide à plus de 1 300 policiers.

Pour plus d'informations : cliquez [ici](#).



Vous souhaitez bénéficier de plus de temps pour lire la lettre de l'action sociale chez vous ?

Vous partez en retraite et souhaitez continuer à suivre l'actualité du ministère de l'Intérieur avec la lettre d'action sociale et l'Acturetraite ?

Une solution : adressez-nous votre adresse électronique personnelle sur la boîte : action.sociale@interieur.gov.fr avec vos nom, prénom et votre position administrative [en activité ou en retraite].

Vous recevrez ainsi les lettres électroniques « Action sociale Infos » bimensuelle et « Acturetraite » annuelle et serez informé(e) régulièrement de l'actualité sociale ministérielle et interministérielle.

La DGPN a reconduit l'appel à projets « Prévention du suicide - Cadre de vie - qualité de vie au travail »



Dans le cadre de l'axe 3 du Programme de mobilisation contre le suicide, dédié au collectif au travail, la cellule alerte prévention suicide (CAPS) de la DRCPN a reconduit en mai dernier l'appel à projets « Prévention du suicide - Cadre de vie - qualité de vie au travail ».

Les services de police ont répondu massivement à cet appel. En effet, la CAPS a réceptionné 678 projets pour un montant total 1,95 M€.

Après examen de l'ensemble des projets, la direction générale de la police nationale a validé 370 projets pour un montant de 1,03M€. Les projets validés portent essentiellement sur des actions relevant du soin et du bien-être : achats d'équipement, programmation d'actions de soin : massage, sophrologie, ostéopathie, ateliers Tai-chi, yoga, formations TOP, sensibilisations autour de la gestion du stress, du sommeil, de l'alimentation etc.

La CAPS a également consulté Mme Rachel Costard, commissaire générale chargée de la mission Sport, pour le financement des projets sportifs sur des crédits « FSPN ». Mme Costard a sélectionné 16 projets d'équipements sportifs éligibles - achats pérennes d'équipements sportifs ou achats d'infrastructures pour des aménagements de salles de sport - pour un montant de 65 916 €.

L'appel à projets 2022 permettra donc le financement de projets à hauteur de 1,07 M€, soit le double de l'année dernière où le dispositif avait été mis en œuvre pour la première fois.



RETRAITE

Départ à la retraite - Mode d'emploi

- Connectez-vous sur votre compte ENSAP afin de **vérifier que les données de votre compte individuel de retraite (CIR) sont correctes**. C'est important car votre pension est calculée selon les données figurant dans votre CIR ; par exemple, une période de carrière manquante aura un impact négatif sur le montant de votre pension.
- Cliquez sur la rubrique «préparer ma retraite ». Vous avez alors accès aux différentes rubriques composant votre compte individuel de retraite (grade, carrière, enfants, NBI, service national, bonifications et activités relevant d'autres régimes de retraite).
- Si vous constatez une anomalie, il faut cliquer sur l'onglet « modifier mes informations», présent dans chaque rubrique. Vous devrez alors joindre les pièces justifiant votre demande (par exemple, le livret de famille pour justifier les enfants, un état des services pour justifier d'une période de carrière manquante). Votre gestionnaire RH pourra, si besoin, vous communiquer certains justificatifs (par exemple, un état de vos services).

Précision : seules les données antérieures à l'année N-2 peuvent faire l'objet de la demande de correction en ligne. Si votre demande concerne les deux dernières années, les données seront corrigées par le bureau des pensions et allocations d'invalidité (BPAI) que vous pouvez contacter via sa boîte fonctionnelle dédiée : bpai-gesru@interieur.gouv.fr. Comme pour la demande de correction en ligne, vous devrez fournir au BPAI les pièces justifiant votre demande.

- **Dès lors que votre CIR est à jour, vous pouvez demander votre retraite en vous connectant sur le site info-retraite (<https://www.info-retraite.fr>), au plus tôt six mois avant votre date de retraite.** Ce site est le portail inter-régimes qui vous permet de demander toutes vos pensions (CARSAT, AGIRC/ARRCO, IRCANTEC, régime fonction publique...). **Une fois votre saisie terminée, vous recevrez un mail contenant un lien vous permettant de vous connecter à l'ENSAP où vous poursuivrez votre demande de pension de retraite de l'État.**

Attention : si vous êtes policier et que vous partez à la retraite de façon anticipée (avant l'âge légal de 62 ans qui vous permet de percevoir vos pensions des autres régimes), vous devez vous rendre directement sur l'ENSAP où vous cliquerez sur la rubrique «demander ma retraite ». La demande se fait en six étapes.

1^{re} étape : Préparation

Elle concerne la validation des informations générales :

- contacts courriel et téléphone durant la procédure de départ,
- engagement de cessation de toute activité rémunérée,
- validation des informations relatives aux enfants,
- informations sur le paiement en cours d'une validation de services auxiliaires,
- validation du compte individuel retraite.

2^e étape : Situation

- saisie manuelle du grade de départ,
- saisie de l'adresse actuelle et éventuellement d'une adresse future de retraite.

3^e étape :

- saisie de la date de départ en retraite souhaitée,
Important : sur le site info-retraite, vous ne pouvez saisir qu'un 1^{er} du mois, mais sur l'ENSAP, vous pourrez modifier cette date si vous partez en limite d'âge (la date à saisir sera le lendemain de votre limite d'âge (jour anniversaire + 1 jour),
- saisie de la date souhaitée de mise en paiement de la pension (généralement « au plus tôt »),
- saisie du motif de départ (case à cocher parmi la liste des types de départ),
- saisie de la date souhaitée de mise en paiement de la retraite additionnelle (RAFP),
- validation du compte bancaire sur lequel sera versée la pension (pré-rempli avec le RIB sur lequel votre traitement est actuellement versé).

4^e étape : Pièces justificatives

Vous devez joindre à votre demande différentes pièces justificatives (si votre demande a été faite sur le site info-retraite, certaines pièces figurent déjà dans l'ENSAP).

- relatives aux enfants (livret de famille, cartes d'invalidité éventuelles, justificatifs d'éducation pour les enfants recueillis...),
- et si vous êtes concerné, relatives à un départ au titre de fonctionnaire handicapé (cartes d'invalidité...), ou à une validation de services auxiliaires en cours.

Attention : la taille de chaque pièce est limitée à 3,5 Mo et la totalité des pièces jointes ne peut dépasser 10 Mo.

5^e étape : Récapitulatif

Le récapitulatif de votre demande est affiché à l'écran et restera disponible dans l'ENSAP dans le suivi de votre demande.

Vous devez alors obligatoirement valider les informations renseignées en cochant la case de validation, à défaut, les informations saisies seraient perdues. Vous pouvez, si besoin, revenir aux écrans précédents.

6^e étape : Finalisation

Vous envoyez votre demande.

Une page de confirmation de l'envoi s'affiche qui vous informe que vous recevrez un courriel comportant en pièce jointe le formulaire de demande de radiation des cadres à dater et signer et à remettre à votre employeur (ce formulaire sera également dans l'ENSAP dans le suivi de votre demande).

Il est important de remettre à votre gestionnaire RH, par la voie hiérarchique, le formulaire de demande de radiation des cadres dans les délais les plus brefs.

En effet, votre gestionnaire doit être informé de votre départ en retraite pour la gestion prévisionnelle des effectifs et pour prendre un arrêté de radiation des cadres qui vous permettra de bénéficier de votre retraite.

Le lendemain de l'envoi de votre demande, vous aurez accès à la fonctionnalité « suivi de ma demande de départ » sur l'ENSAP. Vous pourrez alors suivre en ligne sur l'ENSAP l'avancement de votre demande jusqu'à la mise en ligne de votre titre de pension.

A chaque étape, un nouvel évènement s'affichera sur votre page d'accueil ENSAP. Vous recevrez également un mail de suivi en provenance du SRE.

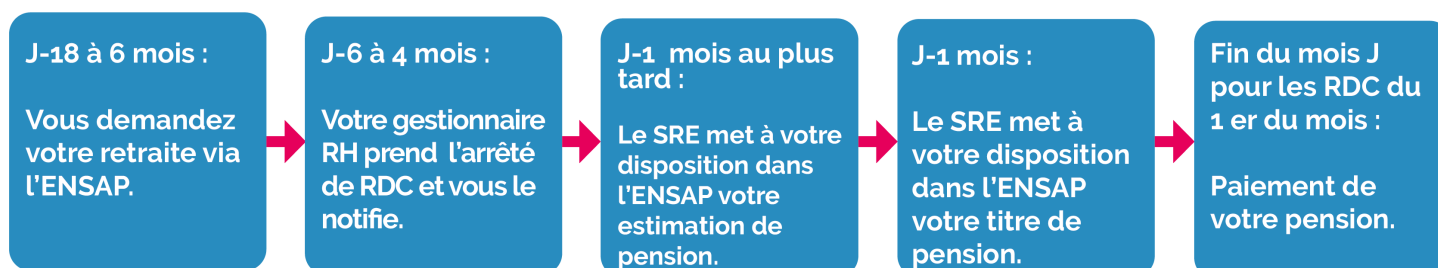
Les étapes à venir seront indiquées avec les échéances minimum et maximum.

Durant l'avant dernier mois de votre date de départ, l'estimation de votre pension sera à votre disposition dans l'ENSAP.

Dans le cas où votre demande serait refusée par le SRE (si vous ne remplissez pas les conditions légales de départ), vous en serez informé par un courrier explicatif du SRE.

Le SRE liquide ensuite votre pension et met votre titre de pension dans l'ENSAP. Son paiement est automatique.

La demande de départ en retraite sous forme de frise chronologique :



J = jour de radiation des cadres (RDC)

Les contacts et les liens utiles :

ENSAP

SRE : 02 40 08 87 65

PORTAIL INTER-REGIMES

RAFP

BPAI (pour la correction de votre CIR sur les deux dernières années uniquement) : bpai-gesru@interieur.gouv.fr



Le DuoDay c'est chaque année !

A la préfecture de l'Orne en 2021

Sur le principe de l'immersion professionnelle, une personne porteuse d'un handicap compose, le temps d'une journée, un duo avec un professionnel pour découvrir son poste, ses missions et son environnement de travail. En plus de faciliter l'insertion des personnes en situation de handicap dans l'emploi et de créer de nouvelles opportunités professionnelles, le Duo-Day français est aussi une opportunité singulière de se rencontrer pour changer de regard et dépasser les préjugés sur l'emploi handicapé.

Le 18 novembre 2021, dans le cadre du Duo-Day, Marie a été accueillie à la sous-préfecture d'Argentan (61). La jeune femme de 31 ans a postulé via la structure d'insertion Cap emploi 61 afin de participer à cet événement.

Compte tenu du départ en retraite de la secrétaire du sous-préfet, cette journée s'est prolongée par un contrat de travail de quatre mois de mai à août 2022. Durant cette période, Marie s'est inscrite au concours externe d'adjoint administratif principal de 2ème classe du Ministère de l'Intérieur. Elle a préparé avec assiduité les épreuves écrite et orale. Classée sur la liste d'admission, elle occupera un poste d'agent d'accueil dans un commissariat du Calvados.

Sa persévérance lui a permis d'intégrer la fonction publique. Elle pourra ainsi poursuivre une carrière professionnelle prometteuse.

Félicitations Marie pour ce beau parcours en quelques mois !

À noter : l'édition 2022 du DuoDay se tiendra le jeudi 17 novembre 2022 :

1 jour pour :

- changer le regard et dépasser nos préjugés face au handicap,
- permettre aux employeurs de découvrir les atouts et les qualités professionnels de travailleurs en situation de handicap
- prendre connaissance des opportunités pour les candidats en situation de handicap, liées à un environnement de travail, préciser un projet professionnel et amorcer un parcours d'insertion.

Pour participer, inscrivez-vous sur : www.duoday.fr

Ou faites-vous connaître auprès de handicap@interieur.gouv.fr



A la préfecture de la Haute-Savoie...

Journée de sensibilisation des agents de l'administration territoriale de l'État (ATE) à «l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes» et à la «diversité»

Dans le cadre de la double labellisation « égalité professionnelle entre les femmes et les hommes » et « diversité », et des audits de renouvellement des labels en juin 2022, la cellule de la performance et de la modernisation et le pôle formation du secrétariat général commun départemental (SGCD), ont organisé une journée de sensibilisation pour les agents de l'ATE.

Le périmètre élargi, au 1er janvier 2022, comprend désormais les agents de la préfecture et des sous-préfectures, du SGCD et des deux directions départementales interministérielles (DDI), soit 480 agents. Il était donc important d'organiser une journée d'information et de formation, sous le signe de l'administration territoriale de l'État. Les agents de l'ATE ont pu participer à cette journée de sensibilisation. Ainsi, 185 agents (38,5 %) ont assisté à cette formation dont 8 agents de la Haute-Savoie.

En effet, compte-tenu des difficultés qu'a rencontrés la Haute-Savoie suite à l'incendie de la sous-préfecture de Saint-Julien-en-Genevois, il est apparu important de montrer de la solidarité avec les agents de la Haute-Savoie, en leur proposant des possibilités d'inscription.

Cette année, s'est déroulé le 21 juin 2022 un spectacle intitulé « Inclusion, Égalité, Diversité », joué par la compagnie de théâtre « Impro Yourself ». Il traitait des problématiques d'inclusion et de diversité au travers de différentes scènes avec réalisme et humour pour rappeler l'importance de ces combats menés au quotidien avec deux sessions.

À la fin du spectacle, les agents ont pu s'entretenir avec les comédiens de la compagnie pour partager leurs impressions, leurs anecdotes et poser des questions.

Bravo à la compagnie « Improve Yourself » qui a su faire passer de nombreux messages avec pédagogie, dans la joie et la bonne humeur.



Au SGCD de la Haute-Garonne...

Semaine de la qualité de vie au travail (QVT) pour les agents de la préfecture, du SGCD31, du SGAR et des sous-préfectures

A l'occasion de l'édition 2022 de la Semaine de la QVT, qui s'est déroulée du 20 au 24 juin 2022, le SGCD31 a organisé plusieurs ateliers autour du thème retenu cette année : « En quête de sens au travail ».

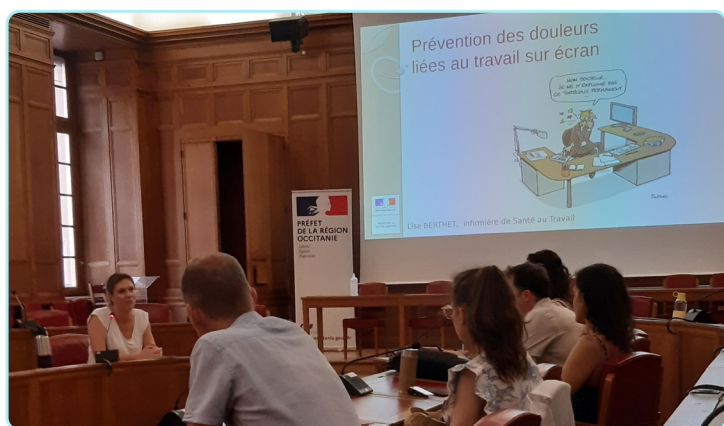
Les animations programmées ont permis aux agents d'être sensibilisés aux risques des troubles musculosquelettiques, de découvrir le yoga du rire, et de participer à une marche itinérante en groupe dans la ville de Toulouse.

Les ateliers d'automassage (DO-IN) ont particulièrement été appréciés par les agents et avec une réelle volonté de mise en pratique.

Les échanges très riches de cette semaine ont permis de mesurer l'importance pour les agents (83 %) de la qualité de vie au travail et notamment les conditions d'emploi et de travail.

Les participants ont témoigné de leur satisfaction quant aux différentes actions proposées et exprimé le souhait que ces ateliers soient menés tout au long de l'année.

À noter : La conférence QVT organisée par la DRH du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer, en juin dernier, est en ligne dans le module « Suite du baromètre sociale » sur FORMi.



Septembre : le bon mois pour commencer son épargne en vue des chèques-vacances de l'été prochain !

Les chèques-vacances reposent sur une épargne préalable du bénéficiaire, qui est abondée d'une participation de l'employeur : autant commencer le plus tôt possible avant les prochaines grandes vacances !

Proposé au titre de l'action sociale interministérielle, le chèque-vacances permet de financer le départ en vacances et un large éventail d'activités culturelles et de loisirs.

A titre nominatif, il peut être remis aux collectivités publiques ou à des prestataires de service agréés en paiement de dépenses de vacances sur le territoire national (transport, hébergement, repas, activités de loisir).

Cette épargne mensuelle représente au minimum 2 % et au maximum 20 % du SMIC mensuel.

La participation de l'État peut représenter de 10 % à 35 % du revenu épargné par l'agent pendant une durée de 4 à 12 mois.

Les agents de moins de 30 ans bénéficient d'une bonification de leur épargne par l'État du taux de 35 %.

L'éligibilité des agents est appréciée en fonction de leurs ressources et de leur situation familiale.

Les agents handicapés, en activité, remplissant les conditions d'attribution de la prestation, bénéficient d'une majoration accordée par le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP), à hauteur de 30 % de la bonification versée par l'État.

Comment obtenir des chèques-vacances ?

La gestion de cette prestation est assurée par EXTELIA, qui réalise l'instruction des demandes adressées par les agents de l'État.

Toutes les informations relatives à ce dispositif (y compris les formulaires de demande) sont disponibles sur : <https://www.fonction-publique.gouv.fr/cheques-vacances>



Du côté de la FJM...

Séjours jeunes Toussaint 2022



Les inscriptions aux séjours des vacances de la Toussaint prendront fin le jeudi 15 septembre 2022 en fonction des places encore disponibles.

Séjours sportifs ou thématiques, une offre toujours aussi variée pour vos enfants de 4 à 17 ans.

Sélections des séjours en France de 4 à 17 ans à retrouver sur : <https://www.fondationjeanmoulin.fr/vos-enfants/sejours-jeune/>

KINOUGARDE : Soyez sereins pour la rentrée de septembre en rencontrant votre nounou !



Chez Kinougarde, la sécurité, le bien-être et l'éveil de votre enfant sont notre priorité :

- Votre nounou est recrutée et suivie par des pros,
- Rencontrez votre nounou avant de dire oui,
- Kinougarde est l'employeur qui s'occupe de tout.

En faisant appel à Kinougarde, vous bénéficiez :

- **Cotisation offerte** au lieu de 95 €,
- **Aides CAF/MSA** et 50 % de crédit d'impôt,
- **CESU préfinancé accepté.**

Rendez-vous sur : www.kinougarde.com/fondationjeanmoulin ou appelez votre conseiller partenariat au **01 56 58 58 62**

La rentrée en douceur pour votre budget avec COMPLETUDE, votre spécialiste du soutien scolaire.

Le crédit d'impôt immédiat de 50 %, c'est révolutionnaire !

Et oui, maintenant, votre avantage fiscal, c'est en temps réel chez Complétude. Donc pour une heure de cours particulier achetée, **vous ne payez que 50 % du prix**, et puis c'est tout !

Avec 50 % de crédit d'impôt immédiat, **combien me coûte 1h de cours particulier ?** Rendez-vous sur : Complétude ou appelez votre conseiller partenariat au **01 56 58 58 60**



Séjours CLUB MED

La FJM a sélectionné deux destinations pour mars 2023, Bali et Phuket. Il reste encore quelques places de disponibles !



Détails de l'offre et modalités de réservation à retrouver sur : <https://www.fondationjeanmoulin.fr/vos-vacances/voyagistes/club-med/>

Vos vacances d'hiver 2023 avec GOELIA

Avec la FJM, bénéficiez de tarifs préférentiels sur votre location cet hiver ou pour les fêtes de fin d'année.



Retrouvez les 3 destinations en logement de 6 personnes à Saint Jean d'Arves, Pralognan la Vanoise ou Albiez : réservation auprès du service Loisirs à compter du 20 septembre 2022.

Modalités de réservation et tarifs à retrouver sur : <https://www.fondationjeanmoulin.fr/vos-vacances/voyagistes/goelia/>

Les centres de vacances de l'ANAS accueillent aussi les camping-caristes !

Plusieurs formes de vacances sont proposées dans les centres de l'ANAS : structure hôtelière, bungalows, mobil-homes, camping... Cette offre ne cesse de se diversifier et de se moderniser.

C'est ainsi que, depuis cet été 2022, les camping-caristes sont également les bienvenus, dans les centres de Gujan-Mestras (33) et des Moutiers-en-Retz (44), où des stations de vidange et des emplacements ont été spécialement créés à cet effet.

Les agents du ministère pratiquant ce mode de vacances peuvent ainsi séjourner une ou plusieurs nuits dans ces centres, en bénéficiant des équipements (loisirs, sports...) et des animations, à un rapport qualité/prix défiant toute concurrence. Un tarif adhérents est également appliqué, diminuant encore le coût de la nuitée.

Dans un avenir proche, ce sont les centres de Camiers (62), Treveneuc (22) et Rivesaltes (66) qui seront également équipés, afin d'accueillir ces vacanciers de façon encore plus confortable.

Amis camping-caristes, vous êtes les bienvenus à l'ANAS !



> CHSCT spécial ministériel

Jeudi 29 septembre 2022 > Salle des Commissions à 14h30 sur le site Lumière - 40, av. des Terroirs de France - 75012 Paris

**> Journées européennes de la mobilité**

Du 16 au 22 septembre 2022

Pour en savoir plus : <https://www.ecologie.gouv.fr/20e-edition-semaine-europeenne-mobilite>

**A LA SDPAS/DRCPN****Départ :**

Simon Babre, a quitté ses fonctions de directeur des ressources et des compétences de la Police nationale et est nommé préfet de l'Eure.

Arrivées :

Stanislas Cazelles, a pris ses fonctions en qualité de directeur des ressources et des compétences de la Police nationale. Il succède à Simon Babre.

Laurence Goutard-Chamoux, a pris ses fonctions en qualité de sous-directrice de la prévention, de l'accompagnement et du soutien, elle succède à Thipaine Pinault.

**A LA SDASAP/DRH****Départs :**

Anita Friconnet, a quitté ses fonctions de conseillère technique nationale pour le service sociale pour partir à la retraite.

Muriel Giordano, a quitté ses fonctions d'adjointe à la conseillère technique nationale pour le service social.

Régine Pourchet, a quitté ses fonctions de conseillère technique, coordonnatrice pour le service social d'administration centrale.

Isabelle Lacques, a quitté ses fonctions d'infirmière à la médecine de prévention de Beauvau pour un autre ministère.

Jocelyne Moal, a quitté ses fonctions de secrétaire à la médecine de prévention de Beauvau pour partir à la retraite.

François Moreddu, a quitté ses fonctions de chargé mission pour partir à la retraite.

Gabriel Chavaudra, a quitté ses fonctions d'adjoint à la cheffe d'appui du soutien des réseaux au bureau des conditions de vie au travail et de la politique du handicap (BCVTPH) pour rejoindre la Préfecture de Police (PP).

Ingrid Meurger, a quitté ses fonctions de gestionnaire à la section des commissions d'action sociale au bureau du pilotage des politiques sociales (BPPS) pour rejoindre la préfecture de région Île-de-France (PRIF).

Nicolas Brams, a quitté ses fonctions de gestionnaire du budget à la section pilotage budgétaire et évaluation de la dépense au bureau des affaires financières et de l'évaluation de la dépense (BAFED) pour rejoindre la sécurité civile.

Jean-Christophe Fleury, (DRCPN) a quitté ses fonctions de gestionnaire à la section des commissions d'action sociale au bureau du pilotage des politiques sociales (BPPS) pour rejoindre la direction des ressources et des compétences de la Police nationale (DRCPN).

Isabelle Claveau, (HFD) a quitté ses fonctions de gestionnaire à la section santé et sécurité au travail au bureau des conditions de vie au travail et de la politique du handicap (BCVTPH) pour rejoindre le haut fonctionnaire de défense (HFD).

Arrivées :

Emilie Roseau, a pris ses fonctions en qualité d'assistante de communication et de correspondante de l'action sociale pour la DRH à la mission information animation de l'action sociale en remplacement de Muriel David- Missilié.

Catherine Cerclé, a pris ses fonctions en qualité de gestionnaire des prestations d'administration centrale au bureau du pilotage des politiques sociales (BPPS) en remplacement de Monia Martin.

Sandrine Brassens, a pris ses fonctions en qualité de gestionnaire à la section des commissions d'action sociale au bureau du pilotage des politiques sociales (BPPS) en remplacement d'Ingrid Meurger.